



VEOLIA Agriculture France et ses filiales :

ANGIBAUD

HUON

KLEARIOS

SMDB

SANI

PLAN DE PRÉVENTION

En application de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail
(M.B. du 18/09/1996)

Référence du Plan de Prévention : N° ¹³

Genie Flexion

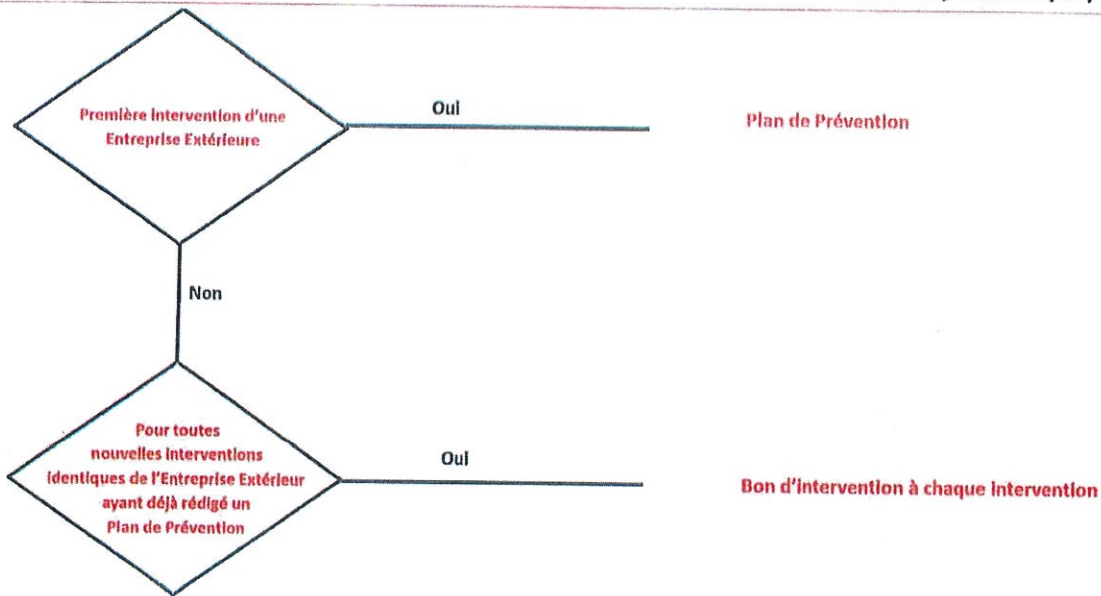
Consignes générales pour entrer sur un site Veolia Agriculture France :

- 1°/ Garez vous en marche arrière sur les emplacements définis.
- 2°/ Toute personne extérieure à l'entreprise devra se signaler à un agent Veolia Agriculture France ou à l'accueil du site le cas échéant.
- 3°/ Toute circulation de piétons doit obligatoirement avoir été autorisée et signalée.
- 4°/ La consommation d'alcool et de drogues est strictement interdite sur le site.
- 5°/ Un livret sécurisé vous sera remis lors de votre arrivée. Lisez-le attentivement et validez cette prise de connaissance en nous remettant l'attestation en dernière page.
- 6°/ Le port des chaussures de sécurité et d'une tenue Haute visibilité est obligatoire pour toute personne entrant sur le site.
- 7°/ Une tenue de travail adaptée doit être utilisée en fonction de votre activité.
- 8°/ Les engins du site sont prioritaires.
- 9°/ Interdiction formelle de fumer ou de faire du feu sur le site.
- 10°/ Tout chantier devra être propre et rangé.

Veolia Agriculture France s'autorise à interrompre toute activité en cas de non respect de ces consignes.

Si une entreprise utilisatrice (hors Veolia Agriculture France) n'établit pas de plan de prévention lorsque Veolia Agriculture France est entreprise extérieur :

Veolia Agriculture France réalise un plan de prévention seulement pour ses activités et avec son analyse de risque propre



Entreprise Utilisatrice (EU):

Raison sociale : ANGIBAUD DEROME

Adresse du site : 47 RUE DE LA GARE 59570 BAVAY

Responsable du site : HARBONNIER Christophe

Tél : 06 28 51 67 16

E-mail: christophe.harbonnier@angibaud.fr

Donneur d'ordre: HARBONNIER Christophe

Tél : 06 28 51 67 16

Nom du référent de l'EU: **BENDAUD**

Tél : **06 46 09 2595**

Entreprise Extérieure (EE) :

Raison sociale : **GENIE FLEXION**

Adresse: **78 Allée des Saables
93 420 Villepinte**

Tél: **03 21 71 12 17**

E-mail:

Nom du référent de l'EE: **LOUAGE Cedric**

Tél: **06.48.14.40.56**

E-mail: **Cedric.Louage@genieflexion.com**

Entreprise(s) sous-traitante(s) de l'EE (ST) :

Raison sociale :	Raison sociale :	Raison sociale :
Représenté par :	Représenté par :	Représenté par :
Tél / mail :	Tél / mail :	Tél / mail :

Visite préalable réalisée : Le : OUI NON Dernière visite le 05.04.24

Présence de l'ensemble des parties

Nature de l'intervention : Remplacement Flexible Hydraulique

Délimitation du secteur de l'intervention : UGVS Partielles

Date et heure de début : 03/02/25 à 8h00 **Date et heure de fin prévisible :** 3-11/2/25 à 17h00

Effectif prévu sur le site : 1 à 2 **Horaire de travail :** 8h00 - 17h00











Présence d'intérimaire :	<input type="checkbox"/> OUI		<input checked="" type="checkbox"/> NON					
	EE	EU	ST	EE		EU	ST	
Etapes de l'opération :								
1 Mise en service machine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5	essais à vide	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Démontage Flexible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6	essais en charge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Remontage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7	nettoyage chantier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Appoint Huile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mode opératoire communiqué à l'EU :	<input checked="" type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON				

Risques et interactions entre les divers intervenants

Risques identifiés

Mesures de prévention identifiées

A prendre par
EU EE ST

Risques identifiés	Mesures de prévention identifiées	EU	EE	ST
Manutention manuelle	Port de charge maximal autorisé : 25 kg			
	Stocker les charges à proximité du lieu d'utilisation Port de gants et de chaussures de sécurité			
Manutention mécanisée	Respecter les consignes d'utilisation des engins Formation et autorisation de conduite Prêter attention à la zone haute de manutention (lignes électriques, poutres,)			
	 Règles qui sauvent Je ne travail jamais ni ne me déplace sous une charge suspendue. 			
	Opération de levage : Balisage de la zone de travail Vérification de l'état des élingues avant utilisation Port du casque Règles de stockage définies (charges lourdes en partie basse)			
Mécanisme en mouvement	 Règles qui sauvent Je condamne l'équipement, je le signale et je m'assure de l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, hydraulique, ...) avant toute intervention. 			
	L'ensemble des organes en mouvement doit être cartérisé Avant toute opération, consigner la machine (électrique, pneumatique, hydraulique) Toute maintenance d'une machine doit être indiquée et affichée			
Circulation Interne	Piétonne : Utilisation des voies de circulation piétonne Port de chaussure de sécurité Port du casque de sécurité Vêtements Haute Visibilité			
	 Règles qui sauvent Je ne conduis jamais sous l'emprise d'alcool ou de drogues. J'attache ma ceinture et je ne manipule pas les moyens de communication lorsque je conduis. 			
	Engin : Formation (CACES) et autorisation de conduite appropriées et à jour Équipement de signalisation fonctionnel (gyrophare, phares, bip de recul, ...) Respecter le plan de circulation (sens de circulation, vitesse, priorités, ...) Utiliser les voies de circulation; ne pas les encombrer			
	 Règles qui sauvent Je me positionne en dehors de la zone de manoeuvre des véhicules et équipements en mouvement. 			
	Co-activité engins - piétons : Signaler sa présence au conducteur avant de s'avancer Système d'aide à la détection des piétons Radio Règles de priorité : Bien s'annoncer lors des déplacements à l'aide du talkie et attendre une réponse favorable avant de circuler			
	Rester uniquement dans la zone de travail définie. Aucun déplacement n'est autorisé dans la zone d'exploitation des engins (Chargeuses, ...)			
Risques biologiques et pathogènes	Protection respiratoire : Protection des mains : Protection oculaire : Lavez-vous les mains avant de manger, boire ou fumer. Douche obligatoire en fin de poste Désinfection et nettoyage des surfaces régulièrement Aération des locaux de manière régulière Changement quotidien des vêtements de travail			
Utilisation de produit chimique	 Règles qui sauvent Je manipule une matière dangereuse uniquement si je connais ses dangers et si j'utilise les moyens de maîtrise adaptés. 			
	Protection respiratoire : Protection des mains : Protection oculaire : Protection du corps : Fiche de données de sécurité accessible Respecter les indications et préconisations d'utilisation Étiquetage des produits conforme Mise à disposition de moyens de premiers secours :			

Risques et interactions entre les divers intervenants

Risques identifiés	Mesures de prévention identifiées	A prendre par		
		EU	EE	ST
<input type="checkbox"/> Ambiance sonore	Port de protection auditive :			
<input type="checkbox"/> Ambiance poussiéreuse	Port de protection respiratoire Assainissement de l'air des cabines des engins Conduire les engins portes fermées			
<input checked="" type="checkbox"/> Risque environnemental (pollution)	<input checked="" type="checkbox"/> Présence et utilisation de produits absorbants en cas de fuite <input checked="" type="checkbox"/> Tri des déchets et filières de traitement adaptés Bac de rétention adapté pour le stockage (respect des compatibilités)		<input checked="" type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> Risque psychosociaux	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'agression ou du vol, alertez les services compétents et votre responsable <input checked="" type="checkbox"/> En cas de harcèlement, prévenez votre responsable hiérarchique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Travail en haute pression Pression (bar) x Débit (l/min) > 5000	<p>Règles qui sauvent</p> <p> Je m'assure que les équipements sont en bon état et compatibles avec la pression utilisée, et je vérifie le bon fonctionnement de l'arrêt d'urgence </p> <p>Mise en place d'un système anti-retour pour toute opération dans des tuyauteries La lance doit être équipée d'un dispositif anti-fouet Balisage de la zone Les outils HP portatifs sont à éviter en milieu confiné Respect des consignes d'utilisation du matériel Port des EPI spécifiques au travail haute pression (gants, casques, Kevlar ...)</p>			
<input type="checkbox"/> Travaux en fouilles et en tranchées	<p>Règles qui sauvent</p> <p> J'accède à la tranchée seulement si la protection contre l'ensevelissement est en place. </p> <p>Identification et localisation physiquement les réseaux enterrés et aériens Consignation des réseaux actifs S'assurer qu'on est pas dans une zone inondable Vérification la stabilité de la tranchée au début de chaque période de travail ou après tout Mise en place d'un blindage dans tout excavation de plus de 1,5m <input type="checkbox"/> Aucune charge ne doit être présente sur chaque bord de la tranchée dans la limite de 40 cm <input type="checkbox"/> Port d'un détecteur de gaz pour toute excavation de plus de 1,5m ou en cas d'utilisation Balisage de la zone Réalisation un plan de gestion validé si l'opération s'effectue à proximité d'une route Vérification que l'entrée, la sortie et l'issue de secours soit sécurisé avant toute Formation à l'intervention pour les travaux en fouilles et tranchées</p>			
<input type="checkbox"/> Travail en hauteur	<p>Règles qui sauvent</p> <p> J'accroche mon harnais en permanence lorsque je travaille en hauteur, et je note les autres des chutes d'objets. </p> <p><input type="checkbox"/> Moyen d'accès : échelle <input type="checkbox"/> Moyen de travail : échafaudage (Contrôle réglementaire spécifique à prévoir), nacelle, échelle aviateur <input type="checkbox"/> Port d'un harnais (formallon), ligne de vie, stop chute : en cas d'absence de protection collective <input type="checkbox"/> Port d'un casque de sécurité avec jugulaire Interdiction formelle de détourner l'usage d'un objet pour pouvoir accéder en hauteur Règle des trois points d'appui. Si absence de protection collective, ne pas s'approcher à moins de 1m50 du bord Formation nacelle et autorisation de conduite Formation et autorisation d'accès à l'échafaudage</p>			
<input type="checkbox"/> Travail par point chaud	<p>Règles qui sauvent</p> <p> Je réalise des travaux par points chauds </p> <p>uniquement si les risques d'incendie et d'explosion ont été éliminés</p> <p>Etablissement d'un Permis de Feu Connaissance des consignes incendie Identification et mise à disposition des moyens de lutte contre le feu Communication de la conduite à tenir en cas d'incendie Balisage de la zone Surveillance de la zone 2h après la fin de l'intervention Mise en place de protection (bâche ignifugée, rideau ignifugé, ...) Port des EPI adaptés au risque : gants, visière, équipement pour soudeur.</p>			



A l'intérieur du site, interdiction formelle de Faire du feu ou de Fumer



Veillez à ce que les accès aux moyens d'intervention et aux issues de secours restent en permanence dégagés.

Il est impératif et obligatoire d'établir un permis de feu avec le responsable de site, avant toute intervention par point chaud (coupure, meulage, oxycoupage, soudure ...).

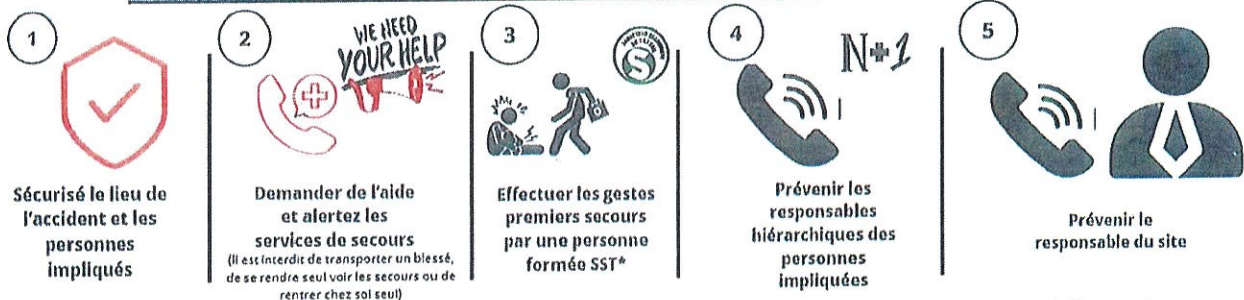
Étapes à suivre en cas d'incendie sur un site Veolia Agriculture France:



En cas de déversement accidentel, reprendre de l'absorbant et prévenir le responsable de site.

Un panneau regroupant les différents contacts du site est présent à l'accueil du site

En cas d'accident de travail sur un site Veolia Agriculture France :



*La liste des sauveteurs Secouristes du travail (SST) Veolia Agriculture France est affichée à l'accueil

Numéros de secours:

Urgences : 15 ou 112

Police : 17 ou 101

Pompiers : 18 ou 100

